

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025 - PARTICULIERS
« CLASSIC RACING SCHOOL »



ARTICLE 1 – DESIGNATION DU VENDEUR

CLASSIC RACING GROUP
CIRCUIT DE CHARADE – ROND-POINT DE MANSON
63122 SAINT-GENES-CHAMANELLE
N° RCS CLERMONT-FERRAND : 822 791 836
Téléphone : +33(0)6.09.54.49.89
Email : contact@classicracschool.com
www.classicracschool.com

La société CLASSIC RACING GROUP a créé l'école de pilotage « *Classic Racing School* » opérant sur le circuit automobile de Charade à Saint-Genès-Champanelle (63122) et spécialisée dans la création d'événements clé en main. Ses prestations comprennent l'organisation de séminaires, stages ou baptêmes de pilotage, compétitions de loisir, compétitions officielles, le coaching et l'accompagnement personnalisé des participants pour l'initiation ou le perfectionnement à la conduite de voitures de course historiques des années 1960 à 1980.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

« **Participant(s)** » : désigne(nt) la ou les personne(s) physique(s) bénéficiaire(s) des Services fournis par CLASSIC RACING GROUP commandés par le Client.

« **Client** » : désigne tout client consommateur personne physique qui effectue une commande de Services fournis par CLASSIC RACING GROUP via le site internet www.classicracschool.com.

« **Données** » : désignent toutes informations, documents, textes, logiciels, musiques, sons, photographies, graphiques, vidéos, messages et autres éléments de tous types et sous toutes formes collectées puis transmises dans le cadre de l'utilisation par le Client des Services fournis par CLASSIC RACING GROUP.

« **Données Client** » : désignent les données ou informations que le Client soumet à CLASSIC RACING GROUP dans le cadre de sa commande.

« **Panier** » : désigne la page du site internet www.classicracschool.com à partir de laquelle le Client peut accéder à l'interface d'achat, contenant sa sélection de Services délivrés par CLASSIC RACING GROUP.

« **Responsable de la prestation** » : désigne tout membre du personnel de CLASSIC RACING GROUP intervenant dans le cadre de la réalisation des services au bénéfice d'un Client ou d'un Participant.

« **Services** » : désignent les prestations de services fournies par CLASSIC RACING GROUP notamment au travers du site internet www.classicracschool.com.

« **Site** » : désigne le site internet www.classicracschool.com qui est le site officiel de CLASSIC RACING GROUP permettant notamment au Client de procéder à la réservation en ligne des Services fournis par CLASSIC RACING GROUP.

« **Tiers** » : désignent toutes les personnes physiques ou morales, autres que le Client, le Participant ou le Vendeur.

« **Utilisateur** » : désigne indifféremment le simple visiteur du Site ou tout Client enregistré sur le Site.

« **Vendeur** » : désigne CLASSIC RACING GROUP.

ARTICLE 3 – CHAMP D’APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

3.1. Application des CGV

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées « **Conditions générales de vente** » ou « **CGV** ») s’appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des Services proposés par CLASSIC RACING GROUP à un Client personne physique (Vendeur et Client étant également désignés ensemble « **les Parties** » ou individuellement « **la Partie** ») via le site internet www.classicracschool.com édité par la société CLASSIC RACING GROUP, avec un Utilisateur inscrit sur le Site soit après prise de contact téléphonique ou directement par mail.

Ces CGV s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d’autres circuits de commercialisation des Services.

Elles sont susceptibles d’être complétées par des conditions particulières, énoncées sur le site internet www.classicracschool.com ou sur un autre support, avant toute transaction avec le Client.

Elles précisent, notamment, les conditions d’utilisation du Site du Vendeur, de passation de commande en ligne, de paiement et de fourniture des Services commandés par les Clients.

Les caractéristiques principales des Services, regroupant l’ensemble des informations substantielles requises par la réglementation applicable, sont présentées dans les présentes CGV consultables sur le site internet www.classicracschool.com

3.2. Acceptation des CGV

Le Client est tenu de prendre connaissance des CGV avant toute passation de commande. Le choix et l’achat d’un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services. Elles sont accessibles à tout moment sur le site internet www.classicracschool.com et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la confirmation de commande en ligne ainsi que, le cas échéant, des conditions générales d’utilisation du site internet www.classicracschool.com.

Le Participant déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente qui lui sont envoyées par email et les avoir acceptées par voie de signature électronique ou en paraphant toutes les pages et en apposant sa signature en dernière page d’une version papier des CGV à titre de convention de preuve.

Le fait pour un Client, de commander les Services sur le site internet www.classicracschool.com emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Services proposés sur le site internet www.classicracschool.com.

3.3. Évolution des CGV

Les Conditions Générales de Vente peuvent faire l’objet de modifications ultérieures à la commande.

La version des CGV applicable à l’achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

3.4. Violation des CGV

Toute violation des présentes CGV autorise CLASSIC RACING GROUP à procéder à la résolution unilatérale du contrat de vente et refuser de permettre, pour l’avenir, au Client ou Participant auteur de la violation considérée, de bénéficier des Services délivrés depuis le site internet, ou de tout site affilié sous la responsabilité de CLASSIC RACING GROUP, ou à clôturer tout compte d’accès au site internet, sans préjudice des indemnités qui pourraient être réclamées à l’auteur de ladite violation.

ARTICLE 4 – INFORMATION PRECONTRACTUELLE – ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client consommateur reconnaît avoir été informé, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion de la vente, d'une manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes Conditions Générales de Vente et conformément aux dispositions de l'article L. 221-5 du Code de la consommation :

- des caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et du Service concerné ;
- du prix des Services et l'application d'un prix personnalisé sur la base d'une prise de décision automatisée et des frais annexes ou, en l'absence de paiement d'un prix, de tout avantage procuré au lieu ou en complément de celui-ci et sur la nature de cet avantage ;
- des modalités de paiement, de fourniture et d'exécution du contrat ;
- de la date ou du délai auquel le Vendeur s'engage à fournir les Services commandés ;
- de l'identité du Vendeur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, ainsi que de ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- s'il y a lieu, des informations relatives aux garanties légales et contractuelles et de leurs modalités de mise en œuvre ;
- de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- de l'absence et/ou de l'existence du bénéfice du droit de rétractation selon les modalités de commande ;
- des modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes et, le cas échéant, des coûts d'utilisation de la technique de communication à distance, l'existence de codes de bonne conduite et des cautions et garanties financières ;
- des moyens de paiement acceptés.

ARTICLE 5 – COMMANDES

5.1. Réservation

Il est possible de formuler une demande de réservation :

- sur Internet : www.classicracingschool.com
- par téléphone au numéro suivant : +33(0)6.09.54.49.89
- directement par mail au contact suivant : contact@classicracingschool.com

Lorsque le Client effectue une demande de réservation par téléphone ou email, CLASSIC RACING GROUP lui adresse par email un lien hypertexte lui permettant de poursuivre sa commande en ligne via le Site.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et feront l'objet d'une confirmation, au plus tard au moment de la validation de la commande.

La société CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une réservation pour tout motif légitime.

5.2. Enregistrement d'une commande en ligne

Le processus de réservation en ligne est détaillé sur le Site dans les Conditions générales d'utilisation (CGU) et accessible à chaque Client qui déclare en avoir pris connaissance.

L'enregistrement d'une commande sur le site du Vendeur est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet et valide sa commande. Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation (article 1127-2 du Code civil).

Cette validation constitue la preuve du contrat de vente.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Le Client pourra gérer ses réservations à partir de l'interface qui lui est dédiée sur son panier, depuis l'onglet « Mon Compte ».

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur, par courrier électronique et après encaissement par celui-ci de l'intégralité du prix ou de l'acompte dû.

5.3. Refus de commande

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou refuser toute commande pour tout motif légitime et notamment pour des raisons particulières d'aptitude, de santé, de sécurité ou dans l'hypothèse où il existerait un litige entre le Client et le Vendeur relatif au paiement d'une commande antérieure.

5.4. Devis

Pour des Services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après établissement d'un devis par le Vendeur, acceptation de celui-ci par le Client, enregistrement de la commande par le Client

sur Site puis envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par courrier électronique. Les devis établis par le Vendeur sont valables pendant une durée d'un (1) mois.

5.5. Acompte

Si un acompte est exigé pour valider la commande, la commande ne sera considérée comme définitive par le Vendeur qu'après versement de l'acompte sur le montant total de la commande.

5.6. Modification de commande

Les éventuelles modifications de la commande par le Client, ne pourront être prises en compte par le Vendeur que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées par courrier électronique au Vendeur au plus tard un (1) mois avant la date prévue pour la fourniture des Services commandés. Le cas échéant, ces modifications donneront lieu à un ajustement du prix.

Seules les modifications de commande destinées à augmenter le nombre de Participants ou intégrer des options complémentaires aux commandes déjà effectuées (assurances, accompagnants, kit F3 etc.) pourront être acceptées par le Vendeur dans la limite des places disponibles.

5.7. Preuve de la commande

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Le Client reconnaît que les enregistrements et sauvegardes et d'une manière générale, toutes données de connexion réalisées sur le Site (ci-après désignées les « **Données Électroniques** ») auront pleine valeur probante entre le Client et CLASSIC RACING GROUP.

Ainsi, les Données Électroniques, y compris leur date et heure, feront foi entre les Parties à tout litige.

Le Client reconnaît, par conséquent, dans ses relations contractuelles avec CLASSIC RACING GROUP, la validité et la force probante des courriers électroniques.

5.8. Droit de rétractation

Lorsque le Client effectue la commande d'une prestation pour une date prédéfinie, en application de l'article L221-28 12° du Code de la consommation, tel que modifié par l'ordonnance n° 2021-1734 du 22 décembre 2021, en vigueur le 28 mai 2022, compte tenu de la nature des Services fournis par le Vendeur, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation. Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client consommateur selon les modalités précisées aux présentes Conditions générales de vente.

Lorsque le Client effectue la commande pour une prestation sans date prédéfinie, d'une validité d'un (1) an à compter de la date d'achat, le Client dispose, conformément à la loi d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation auprès de CLASSIC RACING GROUP et annuler sa commande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin de remboursement, sauf si l'exécution des prestations a commencé avant la fin du délai de rétractation, avec l'accord exprès du Client et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit à rétractation.

Le droit de rétractation peut être exercé en ligne, à l'aide du formulaire de rétractation en Annexe 1 aux présentes CGV ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à CLASSIC RACING GROUP - CIRCUIT DE CHARADE – ROND-POINT DE MANSON -63122 SAINT-GENES-CHAMANELLE, mentionnant la commande concernée par cette rétractation.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des Services commandées est remboursé.

5.9. Choix de la date de la prestation et heure de convocation

Lors de la réservation, le Client peut choisir de prendre une prestation, sans date prédéfinie, d'une validité d'un (1) an à compter de la date d'achat. Dans ce cas, CLASSIC RACING GROUP envoie au Client par e-mail dans un délai de 48h ou par courrier (délai d'expédition de la Poste), selon le choix du Client, un bon sans date qui est à remettre au Participant à la prestation. Celui-ci peut utiliser l'interface sur le Site www.classicracschool.com afin de choisir une date de prestation et contacte ensuite par téléphone les services de CLASSIC RACING GROUP afin de confirmer la date de prestation choisie parmi celles disponibles. L'heure de convocation pour la prestation choisie est confirmée au Participant par email au plus tard une (1) semaine avant la date de la prestation.

Si lors de la réservation, le Client choisit une date de prestation, CLASSIC RACING GROUP envoie par e-mail (instantané) ou par courrier (délai d'expédition de la Poste), selon le choix du Client, une convocation pour la prestation à la date retenue. Il est dans ce cas de la responsabilité du Client de remettre la convocation au(x) Participant(s) à la prestation. L'heure de convocation du Participant est envoyée au Client par e-mail au plus tard une (1) semaine avant la date de la prestation.

Dans ce cas, le Participant ou chaque Participant reçoit les présentes CGV par email et est tenu de les accepter par voie de signature électronique ou en paraphant toutes les pages et en apposant sa signature en dernière page d'une version papier des CGV.

CLASSIC RACING GROUP décline toute responsabilité en cas d'absence du Participant le jour de la prestation (cf. : Conditions de report). Notamment, aucun remboursement ou report sur une autre date ne pourra être effectué. Le Client ou Participant ne communiquant pas de numéro de portable ou d'adresse email doit appeler CLASSIC RACING GROUP au +33(0)6.09.54.49.89 afin de connaître son heure de convocation.

Le Client s'engage à accepter et à se présenter à l'heure de convocation convenue avec CLASSIC RACING GROUP. Le respect de l'heure de convocation garantit le bon déroulement du programme dans des conditions de sécurité optimales.

En cas de retard de plus de trente (30) minutes le jour de la prestation, CLASSIC RACING GROUP se réserve en conséquence la possibilité de réduire le temps de roulage de la prestation initialement prévue, soit d'annuler la participation du Participant sans que le Client ne puisse bénéficier d'un quelconque remboursement et le montant acquitté par le Client pour la commande correspondante sera irrémédiablement acquis par le Vendeur. Dans les deux cas, CLASSIC RACING GROUP ne sera tenue à aucun dédommagement.

5.10. Date limite de validité et date limite de réalisation de la prestation

Dans l'hypothèse d'une réservation sans date de prestation prédefinie, la date limite de validité de la commande bénéficiant au Participant correspond à la date d'achat visée ci-dessus, plus une année. Cependant, la date limite de réalisation de la prestation correspond à la dernière date proposée au calendrier CLASSIC RACING GROUP dans ce délai d'un (1) an pour le Circuit mentionné sur la réservation. Il est systématique que la date limite de réalisation de la prestation intervienne avant la date de limite de validité de la commande du Participant. Il appartient donc au Participant de choisir sa date de prestation suffisamment tôt pour pouvoir effectuer sa prestation avant la date limite de réalisation de la prestation et donc avant la date limite de validité de sa commande. Pour faciliter cette démarche, CLASSIC RACING GROUP joint le planning des dates de prestations lors de l'achat du bon et informe régulièrement par email le Client et/ou le Participant des dates disponibles à venir. Le planning est par ailleurs disponible et mis à jour en temps réel sur le Site. Le remplissage des prestations évoluant tous les jours, certaines dates qui auraient été disponibles au moment de l'achat ne le seront peut-être plus lorsque le Participant décidera de choisir sa date. Il convient donc de réserver au plus tôt la date de la prestation pour éviter que le planning soit complet avant la date de fin de validité.

Dans ce cas (réservation tardive dépassant la date de validité), CLASSIC RACING GROUP ne pourra en aucun être tenu pour responsable.

Si la date limite de réalisation de la prestation est dépassée mais que la commande n'a pas atteint la date limite de validité, le Client a la possibilité de prolonger (limité à une (1) prolongation par réservation) la validité de sa commande de six (6) mois.

Une fois la date limite de validité de sa commande dépassée, la prestation est perdue et le Client ne pourra bénéficier d'aucun remboursement de la commande.

5.11. Conditions de report d'une prestation sur une autre date

5.11.1. Report par le Client

La date d'une prestation peut être librement reportée sans frais par le Client pour convenance personnelle jusqu'à un (1) mois avant la date de la prestation choisie, sous réserve de disponibilités et dans la limite de validité de la commande et limité à un report par réservation.

Au-delà de cette date limite fixée à un (1) mois avant la date de la prestation choisie :

Le Client aura la faculté de reporter sa prestation pour convenance personnelle moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire correspondant à :

- vingt pour cent (20%) de la valeur de la prestation TTC (hors option) si le report intervient dans le mois précédent la date de la prestation choisie au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date de la prestation choisie (c'est-à-dire au plus tard le jour placé 11 jours calendaires avant la date de la prestation, à minuit) ;
- cinquante pour cent (50%) de la valeur de la prestation TTC (hors option) si le report intervient dans les dix (10) jours calendaires précédant la date de la prestation choisie.

Quelle que soit la nature du report, la prestation reportée ne pourra l'être que dans le délai maximum d'un an à compter de la date de la prestation initialement fixée.

5.11.2. Report par CLASSIC RACING GROUP

Dans l'hypothèse où le nombre de Participants inscrits pour une journée de prestation est insuffisant, CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de la reporter.

Dans ce cas, les Participants programmés sur la journée seront prévenus au plus tard une (1) semaine avant par email et/ou téléphone.

En cas de travaux de remise en conformité imprévus et imposés par le Circuit pour des questions de sécurité (notamment faisant suite à des dégradations etc.) ou d'une manière générale pour tout événement qualifié de Force Majeure au sens du Code civil s'imposant à CLASSIC RACING GROUP, CLASSIC RACING GROUP peut être amenée à reporter une date de prestation. Ce report ou cette annulation pourra intervenir la veille de la prestation. Le Client en sera informé au plus tôt par téléphone et par email.

Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'assurer la sécurité du pilote lors de la prestation, à savoir neige, verglas ou fortes pluies, CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de reporter la prestation. Étant donné le caractère soudain de ces événements et selon leur gravité, ce report pourra intervenir le jour même de la prestation.

En cas de report d'une prestation à l'initiative de CLASSIC RACING GROUP selon les circonstances précitées, les dates disponibles avant la date limite de validité de la commande seront alors reproposées au Client.

Dans l'hypothèse où le report a lieu moins de deux (2) mois avant la date limite de validité de la commande (au maximum un an à compter de la date d'achat), cette date sera automatiquement et gratuitement prolongée jusqu'à ce qu'une nouvelle date de prestation soit convenue conjointement par CLASSIC RACING GROUP et le Client.

En aucun cas, le report d'une prestation à l'initiative de CLASSIC RACING GROUP ne pourra entraîner une quelconque demande de dédommagement de la part du Client.

5.12. Annulation d'une prestation par le Client

En dehors des cas de souscription d'une assurance annulation, l'annulation d'une prestation par le Client ne donne lieu à aucun droit à remboursement et le montant acquitté par le Client est irrémédiablement acquis par le Vendeur.

5.13. Conditions d'accomplissement de la prestation

5.13.1. Conditions d'engagement du Participant

Le Participant devra être âgé au minimum de 18 ans et posséder un permis de conduire valide.

Le Participant déclare sur l'honneur être en bonne santé et n'être sous l'influence d'aucun traitement médical contradictoire avec la conduite automobile. Le Participant déclare connaître les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à « caractère sportif » mais à destination de loisirs, et décharge en conséquence les dirigeants, les salariés et les partenaires de la société CLASSIC RACING GROUP, de toute responsabilité en cas d'accident survenu pendant la journée.

Le Participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et de pilotage énoncées lors des briefings et tout au long de la prestation par le Responsable de la prestation et le personnel encadrant. Pour des raisons de sécurité, le Participant est soumis à une obligation de participation à chacun des briefings dispensés pendant la prestation. Dans l'hypothèse où le Participant ne se serait pas conformé à cette obligation, CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de mettre un terme à la prestation réalisée pour le Participant, sans que ce dernier ne puisse bénéficier d'un quelconque dédommagement. Il est rappelé qu'en cas de comportement dangereux ou d'inobservation de l'une de ces consignes, le Responsable de la prestation se réserve le droit de mettre un terme immédiat à la participation à la journée du Participant, sans qu'aucun remboursement même partiel ne puisse être effectué. Le Participant s'engage à ne pas absorber d'alcool avant et pendant la journée (exception faite après la dernière série de roulage). CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de contrôler le taux d'alcoolémie des Participants à tout moment à l'aide d'un éthylotest. Si le Participant refusait de se soumettre à ce contrôle ou si le résultat dépassait les 0,1 g/l d'alcool dans le sang, CLASSIC RACING GROUP se réserve le droit de refuser la participation du Participant concerné à la journée sans que celui-ci ne puisse prétendre à un quelconque remboursement. Le Participant s'engage à ne pas absorber de substances illicites (drogues, euphorisants etc....) ou de médicaments à effets secondaires incompatibles avec la conduite automobile notamment dont les effets secondaires induisent une baisse de la vigilance ou favorisent la somnolence.

Dès l'entrée du Participant et de ses accompagnants dans l'enceinte du circuit, sauf opposition expresse notifiée dans le formulaire du Participant, le Participant autorise CLASSIC RACING GROUP et ses partenaires à photographier et à enregistrer par tous moyens audio-visuels à sa convenance les diverses situations où celui-ci (et ses accompagnants) pourraient être impliqués. Notamment, CLASSIC RACING GROUP sera autorisé à filmer et à enregistrer les conversations tenues à l'intérieur des véhicules de reconnaissance.

Le Participant dispose de la faculté de refuser l'utilisation, la reproduction, la représentation, l'adaptation et l'exploitation de son image individuelle limitée à l'exploitation des supports audio-visuels créés au cours de la prestation, au moyen d'un formulaire qui lui est remis par CLASSIC RACING GROUP et qui doit être rempli avant le début de la prestation.

A défaut, le Participant autorise expressément, pour une durée de cinq (5) ans, sans contrepartie financière de manière non-exclusive, CLASSIC RACING GROUP à utiliser, reproduire, représenter, adapter et exploiter, son image individuelle, et ce pour le

monde entier, strictement limitée à l'exploitation des supports audio-visuels qui seront créés au cours de la prestation, à des fins institutionnelles, pour toute opération de promotion de CLASSIC RACING GROUP et/ou de ses activités telles que la promotion de son image de marque, de l'hospitalité, de ses installations, etc. ; et sur tout support en ce compris les affiches promotionnelles, publicitaires, de communication, les sites internet, réseaux sociaux et flyers, etc. L'*image individuelle* désigne tout ou partie des attributs de la personnalité du Participant et plus largement tous les éléments servant à son identification, qui comprennent notamment ses traits, son image, son image animée, son avatar, sa silhouette, son effigie, sa représentation sous forme de dessin, sa voix, son prénom, son nom, son surnom, son pseudonyme, son diminutif, sa signature, son paraphe, etc.

5.13.2. Lieu d'accomplissement des prestations

Les prestations de la société CLASSIC RACING GROUP se réalisent soit sur le circuit automobile de CHARADE soit sur la liste des circuits disponibles en ligne.

En cas de modification de la localisation de la fourniture des Services, celle-ci pourra avoir lieu en tout autre lieu/circuit désigné par le Vendeur, sous réserve d'un préavis de deux (2) mois.

Pour une question de sécurité, le nombre d'accompagnants par Participant est limité à six (6) personnes. CLASSIC RACING GROUP ne pourra être tenu pour responsable des accompagnants pour des dommages survenant à l'extérieur du circuit ou de ses locaux. La présence des enfants de moins de dix (10) ans est fortement déconseillée sur les circuits. Les enfants restent en toutes situations et en tous lieux sous l'entièr responsabilité de leurs parents. Les consignes de sécurité données par les responsables de CLASSIC RACING GROUP lors du briefing aux accompagnants devront être respectées sous peine d'être exclus du circuit. Nos amis les animaux même tenus en laisse sont interdits.

5.13.3. Assurance de CLASSIC RACING GROUP

CLASSIC RACING GROUP est assurée auprès de la compagnie ALLIANZ par un contrat multirisque professionnel n° 60.799.672 comprenant notamment les garanties suivantes : RC circulation et RC professionnelle.

CLASSIC RACING GROUP couvre également ses Clients par une assurance individuelle accident auprès de la compagnie ALBINGIA (attestation d'assurance ALBINGIA exposée en 3) dont les garanties et les franchises sont les suivantes :

Garantie (9 véhicules en simultané)	Plafond	Franchise (par sinistre)
Décès suite à accident	50.000 €	Néant
Invalidité permanente totale ou partielle suite à Accident (selon barème)	50.000 €	10% par sinistre

Les attestations d'assurance et les niveaux de garantie offerts dans le cadre des polices d'assurance peuvent être mis à disposition du Client ou du Participant sur demande.

Dans le cas où le Client ou le Participant estimerait insuffisant le montant des capitaux souscrits au titre de la garantie individuelle accident, celui-ci fera son affaire personnelle de la souscription à ses frais d'une assurance complémentaire permettant une couverture plus importante pour tous les dommages corporels et matériels qu'il pourrait subir ou qu'il pourrait causer et notamment les garanties indemnités journalières, invalidité, perte de profession, etc.

A ce titre, le Client, le Participant reconnaît expressément qu'il a été pleinement informé par CLASSIC RACING GROUP de l'utilité de souscrire à une ou plusieurs polices d'assurances complémentaires pour atteindre des capitaux suffisants en matière notamment d'indemnités journalières, de perte de profession et pour couvrir les frais aux soins en cas d'accident.

Les Clients ou Participants renoncent, en conséquence, à rechercher la responsabilité du Vendeur au-delà des garanties souscrites dans lesdits contrats. Les signatures par le Client ou le Participant des présentes CGV et de la décharge de responsabilité le jour de la prestation, limitent la responsabilité du Vendeur aux garanties mentionnées dans lesdits contrats.

ARTICLE 6 – PRIX

Les Services proposés par le Vendeur sont fournis aux tarifs en vigueur, tels que sur le site internet www.classicracingschool.com, le cas échéant selon le devis établi par le Vendeur, lors de l'enregistrement de la commande par le Vendeur. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Vendeur.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiqué sur le site internet www.classicracingschool.com, le Vendeur se réservant le droit, hors de cette période validité, de modifier les prix à tout moment.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1. Modalités de paiement

Le prix est payable au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités suivantes :

La date d'achat correspond à la date effective de réception du règlement.

Selon les cas, le règlement peut s'effectuer par Carte Bancaire ou par virement.

Le Client peut choisir la solution de paiement par virement bancaire au moment de la réservation lui permettant de régler :

- la totalité du coût de la prestation
- un acompte correspondant à 50% du montant total précisé à la commande ou sur le devis pour rendre effective la réservation, et le solde au plus tard dix (10) jours avant la date de la prestation choisie. A défaut, la réservation ne pourrait être considérée comme valide.

Les règlements par virement seront effectués sur le compte bancaire QONTO suivant :

Banque 16958 Agence 00001 Compte 61261967634 Clé 51

IBAN : FR76 1695 8000 0161 2619 6763 451 / BIC-SWIFT : QNTOFRP1XXX

Le Client peut également choisir la solution de paiement par carte bancaire au moment de la réservation lui permettant de régler :

- la totalité de coût de la prestation ;
- en trois (3) fois sans frais via la solution de paiement ALMA (maximum 3000 €)

Le paiement par carte bancaire est irrévocabile, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce cas le Client peut demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole TLS (Transport Layer Security).

7.2. Retard de paiement

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité au plus tard le jour de la prestation dans les conditions ci-dessus indiquées.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal du montant TTC du prix de la fourniture des Services, seront acquises automatiquement et de plein droit au Vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

En outre, tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) Euros, sans préjudice des pénalités de retard. Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En outre, le Vendeur se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou suspendre l'exécution de ses obligations.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le Vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

7.3. Responsabilité des dommages matériels – Dépôt de garantie

7.3.1. Responsabilité du Participant

Le Participant s'engage à assumer à titre personnel et individuel l'entièr responsabilité pour les dommages matériels occasionnés au véhicule, quel que soit le dommage matériel occasionné, et notamment :

- les dommages matériels occasionnés sur le châssis et/ou la boite de vitesse et/ou tout autre élément du véhicule faisant suite notamment au non-respect des préconisations d'utilisation définies dans le cadre de briefings par l'équipe technique de CLASSIC RACING GROUP ;

- la casse moteur qui survient notamment à la suite d'une mauvaise utilisation du véhicule telle qu'un surrégime, une surchauffe, notamment dus au non-respect des indicateurs de contrôle et voyants d'alerte pouvant être contrôlés par mouchard ou par vidéo,
- les dommages matériels dus au refus du Participant d'immobiliser le véhicule en dépit de la demande de l'équipe technique de CLASSIC RACING GROUP

Dans ces conditions, CLASSIC RACING GROUP facturera au Participant le coût des réparations ou du remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que le coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations, dans les conditions prévues aux articles 7.3.2 et 7.3.3.

Le Participant a la possibilité de souscrire à un « pack dommages » qui lui permet de réduire le montant du dépôt de garantie qu'il doit verser à CLASSIC RACING GROUP et plafonner le montant d'indemnisation qui lui sera demandé en cas de dommages matériels occasionnés au véhicule.

7.3.2 Option 1 : souscription au « pack dommages »

Selon cette Option 1, le Participant souscrit au « pack dommages » proposé au tarif de cent cinquante euros (150 €) TTC par demi-journée et cent quatre-vingt-dix euros (190 €) TTC par journée entière de prestations.

Dans cette hypothèse, le Participant s'engage à verser un dépôt de garantie d'un montant de quatre mille euros (4000 €) au plus tard le jour de la prestation :

- par chèque personnel le jour de la prestation ;
- par empreinte CB.

Dans le cas où la prestation se déroule sans dégâts matériels, le dépôt de garantie ne sera pas encaissé par CLASSIC RACING GROUP.

En cas de dommages matériels occasionnés au véhicule par le Participant, le montant d'indemnisation qui sera demandé au Participant de manière personnelle et individuelle équivaut à l'ensemble des coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que le coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations plafonné au montant du dépôt de garantie, c'est-à-dire à quatre mille euros (4000 €).

CLASSIC RACING GROUP établit une facture dont le montant correspond aux coûts de réparation du véhicule plafonné à la somme de quatre mille euros (4 000 €) et le Participant procède à son règlement dans les conditions suivantes :

- si les coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations dépassent la somme de quatre mille euros (4 000 €), CLASSIC RACING GROUP établit une facture dont le montant correspond à l'indemnité forfaitaire plafonnée de quatre mille euros (4 000 €) et conserve l'intégralité du dépôt de garantie ;
- si les coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations sont inférieurs à la somme de quatre mille euros (4 000 €), CLASSIC RACING GROUP établit une facture dont le montant correspond aux coûts des réparations du véhicule et reverse au Participant le trop-perçu correspondant à la différence entre le montant du dépôt de garantie déjà versé par le Participant et le montant correspondant aux coûts de réparation du véhicule.

7.3.3 Option 2 : non-souscription au pack dommages

Selon cette Option 2, le Participant ne souscrit pas au « pack dommages ».

Dans cette hypothèse, le Participant s'engage à verser un dépôt de garantie d'un montant de huit mille euros (8000 €) au plus tard le jour de la prestation :

- par chèque personnel le jour de la prestation ;
- par empreinte CB.

Dans le cas où la prestation se déroule sans dégâts matériels, le dépôt de garantie ne sera pas encaissé par CLASSIC RACING GROUP.

En cas de dommages matériels occasionnés au véhicule par le Participant, le montant d'indemnisation qui sera demandé au Participant de manière personnelle et individuelle équivaut à l'ensemble des coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que le coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations sans aucun plafonnement.

CLASSIC RACING GROUP établit une facture dont le montant correspond aux coûts de réparation sans aucun plafonnement et le Participant procède à son règlement dans les conditions suivantes :

- si les coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations dépassent la somme de huit mille euros (8 000 €), CLASSIC RACING GROUP conserve l'intégralité du dépôt de garantie et établit une facture correspondant à l'intégralité des coûts de réparation, à charge pour le Participant de verser la somme correspondant à la différence entre les coûts de réparation du véhicule et la somme de huit mille euros (8 000 €) déjà versée à CLASSIC RACING GROUP à titre de dépôt de garantie.
- si les coûts de réparation ou de remplacement du châssis et/ou de la boite de vitesse et/ou de tous autres éléments (pièces), les frais de transport ainsi que le coût de la main d'œuvre nécessaire aux réparations sont inférieurs à la somme de huit mille euros (8 000 €), CLASSIC RACING GROUP établit une facture dont le montant correspond aux coûts des réparations du véhicule et reverse au Participant le trop-perçu correspondant à la différence entre le montant du dépôt de garantie déjà versé par le Participant et le montant correspondant aux coûts de réparation du véhicule.

ARTICLE 8 - Produits photos et vidéos

CLASSIC RACING GROUP propose à ses Clients et Participants des produits photos et vidéos permettant d'immortaliser les participations des Participants. Ces produits sont proposés sous la forme de packages.

La Vidéo Embarquée des séries de roulage est disponible vingt-et-un (21) jours après la prestation via un lien de téléchargement adressé au Client/Participant par mail. Elle comprend les sessions de roulage du participant sur le véhicule lorsque ce dernier est au volant, à l'exception de la session sous pace car (et à l'exclusion donc des tours de reconnaissance et de baptême). La lecture des fichiers vidéo est possible sur Mac et Windows.

Dans ce dernier cas, le produit vidéo inclut uniquement des enregistrements de la voiture en mouvement. L'environnement de travail difficile induit par l'activité des prestations de pilotage (vibrations, luminosité changeante, environnement sonore difficile...) peut entraîner des aléas :

- Grésillements sonores ponctuels ;
- Apparition de parasites vidéo ;
- Contre-jours ponctuels ;
- Défaut d'enregistrement.

Si un ou plusieurs de ces impondérables venaient à se produire, ou suite à un problème technique ou humain, certains enregistrements pourraient ne pas être intégrés aux produits photos et vidéos. Les réclamations seront alors traitées au cas par cas directement avec le Participant. Le Client reconnaît que le produit « Vidéo » est une prestation accessoire et ne peut être considérée comme un élément déterminant dans l'acte d'achat. La non-délivrance du produit « Vidéo » ne remet pas en cause la réalité de la livraison de la prestation de pilotage.

ARTICLE 9 – GARANTIES LEGALES POUR LE CLIENT NON PROFESSIONNEL

Les Services proposés à la vente par le Vendeur sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

Le Client non-professionnel bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés.

9.1. Garantie légale de conformité

Le Vendeur garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client non professionnel, contre tout défaut de conformité des Services commandés.

Les Services fournis par l'intermédiaire du site internet www.classicracschool.com sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

En cas de défaut de conformité, le Client non professionnel peut exiger la mise en conformité des Services défectueux, la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que le Vendeur ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil.

Il appartient également au Client non professionnel de solliciter auprès du Vendeur la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme. La mise en conformité du Service défectueux a lieu dans un délai ne pouvant excéder trente jours suivant la demande du Client non professionnel.

Si la mise en conformité sollicitée est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés dans les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation, le Vendeur peut refuser celle-ci. Si les conditions prévues à l'article L 217-12 du Code de la consommation ne sont pas remplies, le Client non professionnel peut, après mise en demeure, poursuivre l'exécution forcée en nature de la solution initialement sollicitée, conformément aux articles 1221 et suivants du Code civil.

Le Client non professionnel peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L 217-12 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, le Client non professionnel n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des Services défectueux ou la fourniture gratuite d'un nouveau Service conforme.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du Service fourni et la valeur de ces services en l'absence du défaut de conformité.

En cas de résolution de la vente, le Client non professionnel est remboursé du prix payé au plus tard dans les quatorze jours suivants, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts au Client non professionnel, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité.

9.2. Garantie légale contre les vices cachés

Le Vendeur répond des vices cachés dans le cadre de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services commandés.

Le Client non professionnel peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des Services conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou la réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

9.3. Exclusion de garanties

Le Vendeur ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif :

- à la survenance d'un cas de force majeure,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnels.

ARTICLE 10 – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le Client et le Participant déclarent décharger CLASSIC RACING GROUP de toute responsabilité de quelque nature qu'elle soit du fait de sa connaissance des risques inhérents au sport automobile.

Le Client et le Participant déclarent également être parfaitement conscient que le matériel fourni, soumis à des contraintes particulières dans les conditions de course, ne peut offrir une fiabilité et une longévité parfaite. Le Client et le Participant renoncent à ce titre à toute action en responsabilité ou de quelque nature que ce soit à l'encontre de CLASSIC RACING GROUP et de ses assureurs.

CLASSIC RACING GROUP ne peut garantir que le véhicule mis à disposition du Part et les équipements et matériels fournis puissent résister à tout usage quel qu'il soit et ne tombe pas en raison de ses spécifications techniques.

CLASSIC RACING GROUP ne peut également engager sa responsabilité dans le cas d'un mauvais usage du véhicule par le Participant qui déclare être parfaitement informé des conditions d'utilisation et de pilotage du véhicule.

CLASSIC RACING GROUP ne répondra en aucun cas des dommages matériels ou corporels indirects, préjudices indirects, manque à gagner, pertes ou tout autre dommage matériel qui pourraient découler de la fourniture et de l'utilisation des Services, quel que soit le fondement du régime de responsabilité concerné.

Notamment, CLASSIC RACING GROUPE ne pourra en aucun cas être porté responsable d'un matériel qui serait perdu, volé ou endommagé après avoir été confié au personnel du Vendeur ou même laissé dans les véhicules ou locaux mis à disposition pendant et après la prestation.

La société CLASSIC RACING GROUP se décharge de toute responsabilité relative à un accident quelconque lié à la pratique du pilotage de loisirs de véhicule de type « reproduction de monoplaces des années 1970 », sur les circuits partenaires à savoir CHARADE ou tout autre circuit proposé, sauf acte fautif ou omission professionnelle de CLASSIC RACING GROUP.

Chaque Client ou Participant est conscient des risques encourus, est responsable de ses faits et gestes, et doit exercer l'activité en fonction de ses propres capacités, dans le respect des règles de sécurité, du règlement et des présentes CGV CLASSIC RACING GROUP et des préconisations de l'ensemble des professionnels encadrant la prestation.

A cet effet, il est vivement recommandé au Client ou Participant de procéder, préalablement à la commande d'un Service, à la visite chez un médecin généraliste ou spécialiste à l'effet de déterminer si le Client est apte ou non à la pratique « Loisir » (c'est-à-dire en dehors de toute compétition) du pilotage automobile.

ARTICLE 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet www.classicracschool.com est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

ARTICLE 12 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées au Client et Participant sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le traitement des informations communiquées notamment par l'intermédiaire du site internet www.classicracschool.com répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles. Le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données et notamment le RGPD, ainsi que toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Les modalités de collecte et de traitement des données à caractère personnel ainsi que les droits dont disposent les Clients sur celles-ci peuvent être consultés dans la rubrique « Politique de confidentialité du Vendeur », du Site que le Client et Participant doit consulter et accepter, notamment au moment de la passation de sa commande.

Conformément aux réglementations nationale et européenne en vigueur, le Client et Participant dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à CLASSIC RACING GROUP – Circuit de Charade – Rond-Point de Manson – 63122 SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Ce droit peut être exercé dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet www.classicracschool.com

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

ARTICLE 14 – NULLITE D'UNE CLAUSE

Si l'une des dispositions des présentes Conditions générales de vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des Conditions générales de vente qui demeureront en vigueur entre les Parties.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Tout amendement, résiliation ou abandon de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne sera valable qu'après accord écrit et signé entre les Parties.

ARTICLE 16 – NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées par les présentes, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 18 – LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de Vente, pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Vendeur et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (Code de la consommation article 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, et dont les références figurent sur le site www.classicracingschool.com ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Les coordonnées et les modalités de saisine du médiateur sont les suivantes :

Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice
49, rue de Ponthieu
75008 PARIS
Email : cm2c@cm2c.net
Tel : 01.89.47.00.14

Si le litige doit être porté devant les tribunaux, il est rappelé qu'en application de l'article L 141-5 du Code de la consommation le Client consommateur peut choisir à son choix, outre l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de la procédure civile, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Il est également rappelé que, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

A_____

Le_____

Signature

Désignation de la personne Participant: _____

Nom, Prénom, Coordonnées : _____

Annexe 1 : modèle formulaire de rétractation

A l'attention de :

CLASSIC RACING GROUP
CIRCUIT DE CHARADE – ROND-POINT DE MANSON
63122 SAINT-GENES-CHAMANELLE
N° RCS CLERMONT-FERRAND : 822 791 836

Téléphone : +33(0)6.09.54.49.89
Email : contact@classicracschool.com

Je/nous (*) vous notifie/notifications (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) _____

Nom du/des consommateur(s) _____

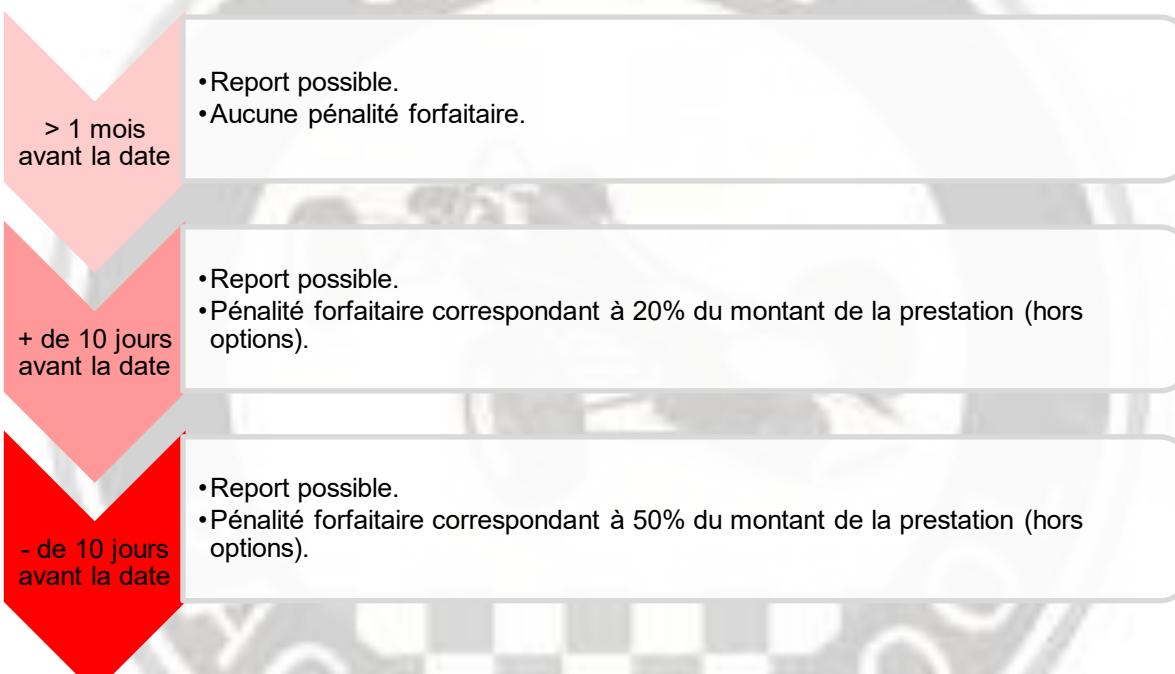
Adresse du/des consommateur(s) _____

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus vite et au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de euros que je vous ai versée lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Signature du/des consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date (*) rayer les mentions inutiles

Annexe 2 : Conditions de report d'une prestation





Attestation d'assurance

Nous soussignés, ALBINGIA, Société d'Assurance, 109-111, rue Victor Hugo – 92532 Levallois Perret Cedex, certifions que le Preneur d'assurance ci-dessous :

■ CLASSIC RACING SCHOOL ROND POINT DE MANSON RPT CIRCUIT DE CHARADE 63122 ST GENES CHAMPANELLE

est titulaire auprès de notre Société, d'un contrat d'assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT n° IA1109892 -28 ayant pris effet le 22/05/2018.

Le Preneur d'assurance reconnaît avoir reçu un exemplaire et avoir pris connaissance des documents suivants qui font partie intégrante du contrat :

■ **Le Bulletin de Souscription, Les Conditions Particulières ref. IA1109892 - 28.**

1 Risques assurés

9 VÉHICULES EN SIMULTANÉE

2 Tableau des garanties et franchises

2.1 FORMULE 1

Les garanties du présent chapitre s'appliquent, sauf renvoi indiqué au tableau, au(x) risque(s) suivant(s) :

- **Objet 1 - 9 véhicules en simultanée**

	Garantie	Plafond	Franchise (/sinistre)
	Décès suite à Accident	50.000 €	néant
	Invalidité Permanente Totale ou partielle suite à Accident (selon barème)	50.000 €	10 % par sinistre

Sauf précision, les montants exprimés en tant que 'Plafond' s'entendent : **Voir tableau ci-dessus**

Les garanties ci-dessus s'entendent sous réserve des exclusions et limites au contrat.

La présente attestation est valable pour la période du 01/12/2025 au 30/11/2026 inclus, sous réserve :

- du règlement de la (ou des) cotisation(s) correspondante(s)
- des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Elle est établie pour valoir ce que de droit et ne saurait engager en aucun cas Albingia au-delà des termes et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à LYON, le 21/03/2025.

Albingia, Entreprise régie par le code des assurances – SA au capital de 34 708 448,72 EUR.
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris cedex 09.
Siège social : 109/111, rue Victor Hugo – 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX – R.C.S. Nanterre 429 369 309